



⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑳ Numéro de dépôt : **91420010.0**

⑤① Int. Cl.⁶ : **B65D 43/16**

㉑ Date de dépôt : **10.01.91**

③① Priorité : **15.03.90 FR 9003582**

⑦② Inventeur : **Goujon, Daniel**
Chemin du Sécheron
F-01460 Brion (FR)

④③ Date de publication de la demande :
18.09.91 Bulletin 91/38

⑦④ Mandataire : **Laurent, Michel et al**
Cabinet LAURENT et CHARRAS, 20, rue Louis
Chirpaz B.P. 32
F-69131 Ecully Cedex (FR)

⑧④ Etats contractants désignés :
BE CH DE DK ES GB IT LI NL SE

⑦① Demandeur : **PLASTIQUES RG**
F-01430 Saint Martin Du Fresne (FR)
Demandeur : **Goujon, Daniel**
Chemin du Sécheron
F-01460 Brion (FR)

⑤④ **Couvercle de barquette en matière plastique.**

⑤⑦ Couvercle (1) de barquette en matière plastique, constitue par un plateau central (10) et un rebord périphérique (11) en forme de U, définissant deux branches (12,13) raccordées par une portion (14), destiné à être emboîté sur le rebord correspondant de la barquette, caractérisé :
— en ce que la portion de raccordement (14) présente une fente (16), qui s'étend sur partie essentielle de toute la périphérie du rebord (14), en définissant ainsi deux lèvres (17,18) disposées en regard ;
— et en ce que cette fente (16) présente :
. de part en part, des portions sécables (20-25), reliant les deux lèvres (17,18) ;
. d'un côté (26), un ergot de préhension (30) solidaire de la lèvre (17) ;
. du côté opposé (31), deux portions (32,33) reliant les deux lèvres (17,18) de la fente (16) pour former ainsi charnière.

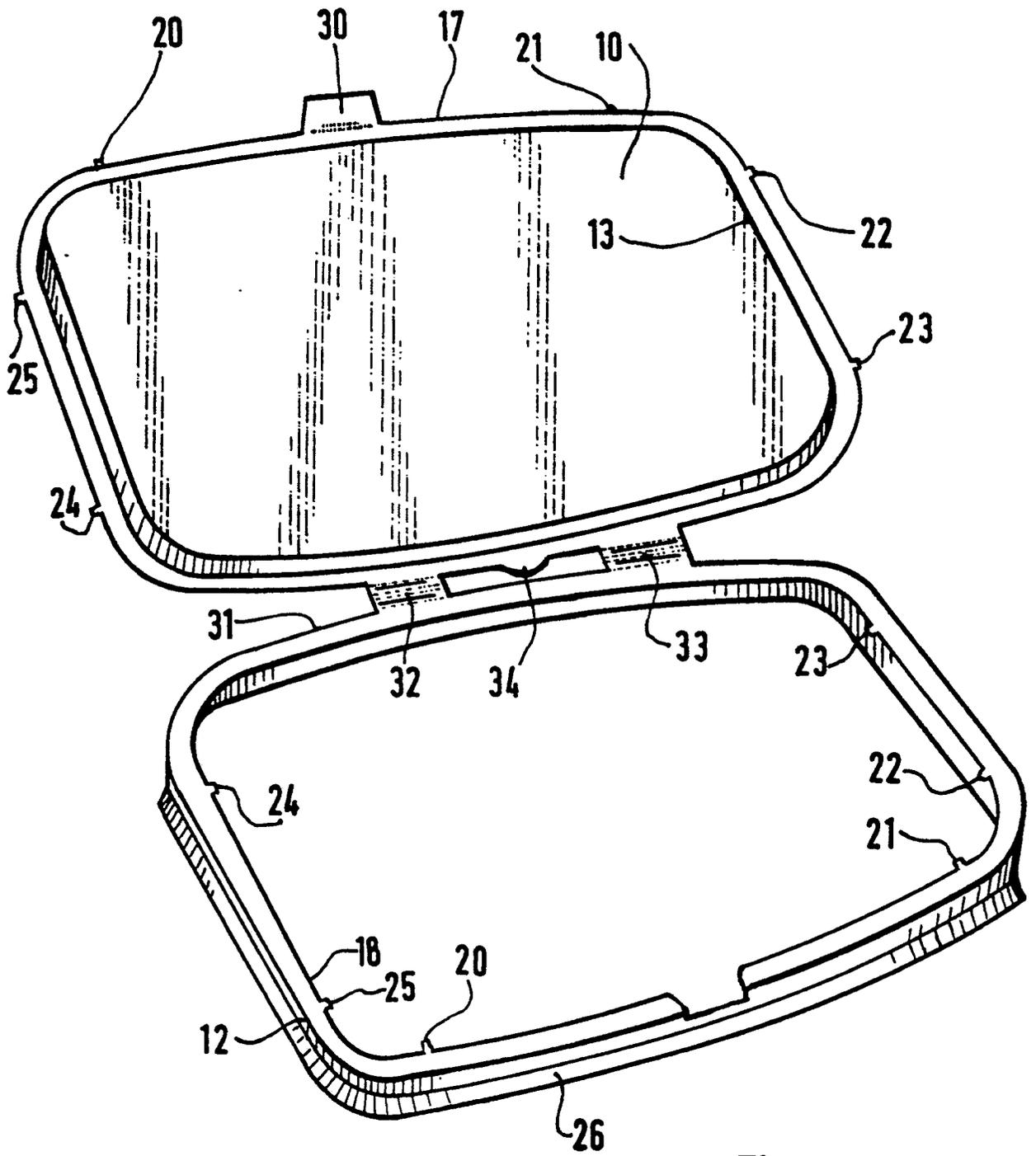


FIG. 3

COUVERCLE DE BARQUETTE EN MATIERE PLASTIQUE

L'invention concerne un couvercle perfectionné de barquette en matière plastique.

Il est bien connu de réaliser des barquettes en matière plastique fermées par un couvercle et destinées à contenir des produits alimentaires très variés, tel que par exemple du beurre. A ce jour, le plus généralement, le couvercle est constitué d'un plateau central et d'un rebord périphérique en forme de U définissant deux branches, respectivement externe et interne raccordées par une portion, la branche interne étant raccordée à son tour au plateau. Le rebord périphérique du couvercle est destiné à être emboîté sur le rebord correspondant de la barquette. Bien que très largement répandue, cette solution présente encore l'inconvénient qu'il est parfois difficile d'enlever le couvercle une fois mis en place sur la barquette. Cette opération est plus difficile lorsque la barquette est conservée au froid tel que par exemple dans un réfrigérateur.

L'invention pallie ces inconvénients. Elle vise un couvercle du type en question qui soit facile à réaliser, ne nécessite pas de modifier les matériels de moulage, permette de recevoir éventuellement des étiquettes, mais ne présente pas les difficultés d'ouverture évoquées ci-dessus.

Le couvercle de barquette en matière plastique selon l'invention, constitué par un plateau central et un rebord périphérique en forme de U définissant deux branches, respectivement externe et interne raccordées par une portion, et dont la branche interne est raccordée à son tour au plateau, ledit rebord périphérique étant destiné à être emboîté sur le rebord correspondant à la barquette, se caractérise :

- en ce que la portion de raccordement des deux branches du U présente une fente qui s'étend sur partie essentielle de toute la périphérie du rebord, en définissant ainsi deux lèvres disposées en regard ;
- et en ce que cette fente présente :
 - . de part en part, des portions sécables reliant les deux lèvres ;
 - . d'un côté du couvercle, un ergot de préhension solidaire de la lèvre reliée à la branche interne, donc au plateau ;
 - . du côté opposé à celui présentant cet ergot, deux portions reliant les deux lèvres de la fente et formant ainsi charnière.

Avantageusement, en pratique :

- la lèvre solidaire de la branche externe présente un dégagement disposé en face de l'ergot de préhension pour ainsi en faciliter l'accès ;
- les lèvres de la fente disposées entre les deux portions formant charnière, comportent une butée venue de moulage, destinée à maintenir le couvercle en position ouverte.

La manière dont l'invention peut être réalisée et les avantages qui en découlent ressortiront mieux de l'exemple de réalisation qui suit, à l'appui des figures annexées.

La figure 1 montre vu de dessus, un couvercle conforme à l'invention.

La figure 2 est une représentation isométrique sommaire d'une barquette destinée à recevoir ce couvercle caractéristique.

La figure 3 montre en vue isométrique un couvercle conforme à l'invention représenté en position ouverte.

La figure 4 est une vue en coupe sommaire selon l'axe IV-IV' de la figure 1.

Le couvercle selon l'invention désigné par la référence générale (1), est destiné à être emboîté sur une barquette désignée par la référence générale (2) montrée à la figure 2, qui comprend un rebord (3), avec une lèvre (4) dirigée vers l'extérieur et sur lequel est emboîté ledit couvercle (1). Le couvercle (1) et la barquette (2) sont réalisés de manière connue, notamment par moulage, en matière plastique appropriée en fonction de l'utilisation finale envisagée, tel que par exemple en polypropylène ou en polyéthylène haute densité. Le couvercle comprend de manière habituelle un plateau central (10), destiné par exemple à recevoir une étiquette, et un rebord périphérique (11) définissant deux branches, respectivement externe (12) et interne (13) raccordées par une portion, désignée par la référence générale (14). La branche interne (13) est raccordée en (15) au plateau (10).

Selon l'invention, la portion de raccordement (14) du rebord périphérique (11) des deux branches du U (12,13), présente une fente (16) qui s'étend sur partie essentielle de toute la périphérie de ce rebord (10), plus exactement de cette portion (14) en définissant ainsi deux lèvres en regard (17,18). Cette fente (16) présente également de part en part des points sécables (20-25) régulièrement espacés et venus de moulage, reliant initialement les deux lèvres (17,18).

Selon une autre caractéristique de l'invention, l'un des grands côtés (26) du couvercle, présente un ergot ou une languette de préhension (30), également venu de moulage, solidaire de la lèvre interne (17) et par voie de conséquence, reliée à la branche interne (13), donc au plateau (10). Avantageusement, à cette hauteur, on ménage sur la lèvre externe (18) un dégagement (40) destiné à faciliter l'accès à l'ergot (30).

Selon une autre caractéristique de l'invention, le côté (31) opposé à (26), présente deux portions, respectivement (32) et (33) espacées, reliant les deux lèvres (17,18) de la fente (16) pour former ainsi une charnière. Avantageusement, à l'endroit des deux portions (32,33) de raccordement, l'épaisseur est

moindre. Dans une forme d'exécution préférée de la charnière, la lèvre interne (17) présente une butée (34) également venue de moulage, destinée à faciliter le maintien du couvercle en position ouverte.

Dans une forme de réalisation avantageuse, montrée à la figure 4, la face intérieure de la branche externe (12) présente un ergot annulaire (41) destiné à venir coopérer avec la lèvre externe (4) du rebord (3) de la barquette (2) pour bien assurer le maintien du couvercle.

On comprend aisément que le couvercle caractéristique (1) de l'invention peut être réalisé dans des conditions totalement identiques aux conditions actuelles de moulage et ce, sans modifier les presses d'injection. La mise en place du couvercle est effectuée également de manière traditionnelle, après éventuellement avoir apposé une étiquette sur le plateau (10).

Lorsque l'utilisateur désire ouvrir la barquette (2), il lui suffit de saisir l'ergot (30) et de le tirer vers le haut pour ainsi rompre les points sécables (20-25). Le couvercle s'articule ensuite autour des portions (31,32) qui forment charnière (voir figure 3).

On a donc ainsi un accès commode au contenu de la barquette (2). Lorsque l'utilisateur a fini de puiser les aliments dont il avait besoin, il rabat le plateau (10) autour de la charnière (31,32) et emboîte ainsi la lèvre interne (13) sur le rebord (3) de la barquette qui se trouve alors fermée. L'opération peut être répétée plusieurs fois sans difficulté.

Cette disposition facilite ainsi l'accès au contenu de la barquette (2).

En outre, les points sécables (25) constituent une caractéristique d'invulnérabilité jugée parfois utile.

Le couvercle de barquette conforme à l'invention présente de nombreux avantages par rapport aux solutions connues à ce jour. On peut citer :

- la facilité d'ouverture du couvercle ;
- la simplicité de réalisation tant en ce qui concerne l'opération de moulage que la conception des outillages, ce qui se traduit par un prix de revient économique ;
- la facilité de mise en place du couvercle lors du conditionnement sans faire appel à des précautions spéciales ou un équipement spécial, ce qui se traduit également par une économie appréciable ;
- le fait que le couvercle reste en position ouverte verticale grâce à la présence des crans situés à côté des charnières, et ce sans entraîner de gêne pour l'utilisateur ;
- comme le couvercle reste attaché à la barquette, il n'est pas sali ni perdu en cours de manipulation ;
- une fermeture aisée et rapide après chaque utilisation ;
- une conception qui fait qu'après chaque ouverture et fermeture, on assure à l'ensemble une

bonne étanchéité, ce qui évite de faire appel à des suremballages, d'où gain de place et économie et meilleure hygiène.

Bien que l'invention ait été décrite dans son application aux barquettes alimentaires, son utilisation n'est pas limitée à ce mode d'exécution préféré.

Revendications

1/ Couvercle (1) de barquette (2) en matière plastique, constitué par un plateau central (10) et un rebord périphérique (11) en forme de U, définissant deux branches, respectivement externe (12) et interne (13) raccordées par une portion (14), et dont la branche interne (13) est raccordée à son tour au plateau (10), ledit rebord périphérique (11) étant destiné à être emboîté sur le rebord (3) correspondant de la barquette (2), caractérisé :

- en ce que la portion de raccordement (14) des deux branches (12,13) du U présente une fente (16), qui s'étend sur partie essentielle de toute la périphérie du rebord (14), en définissant ainsi deux lèvres (17,18) disposées en regard ;

- et en ce que cette fente (16) présente :

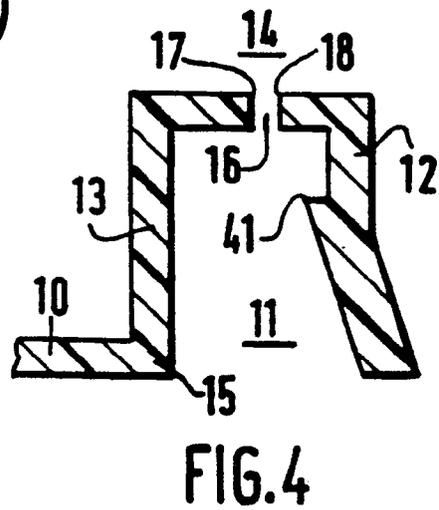
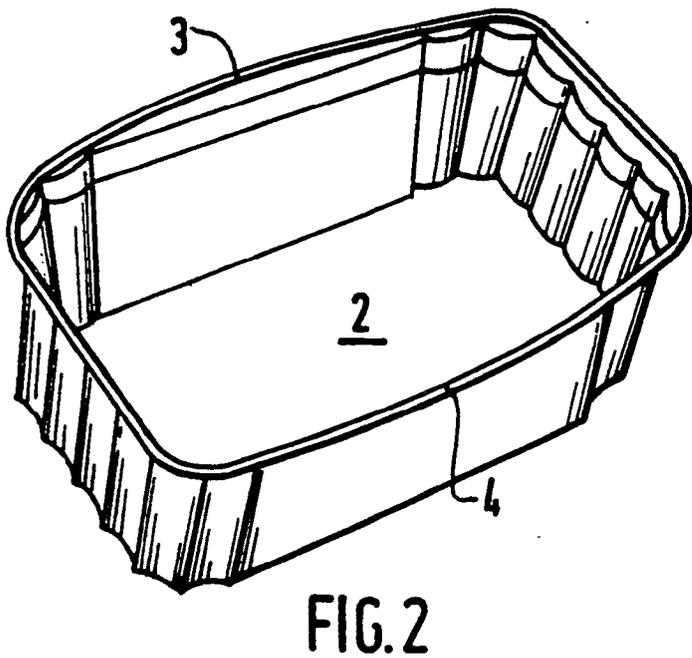
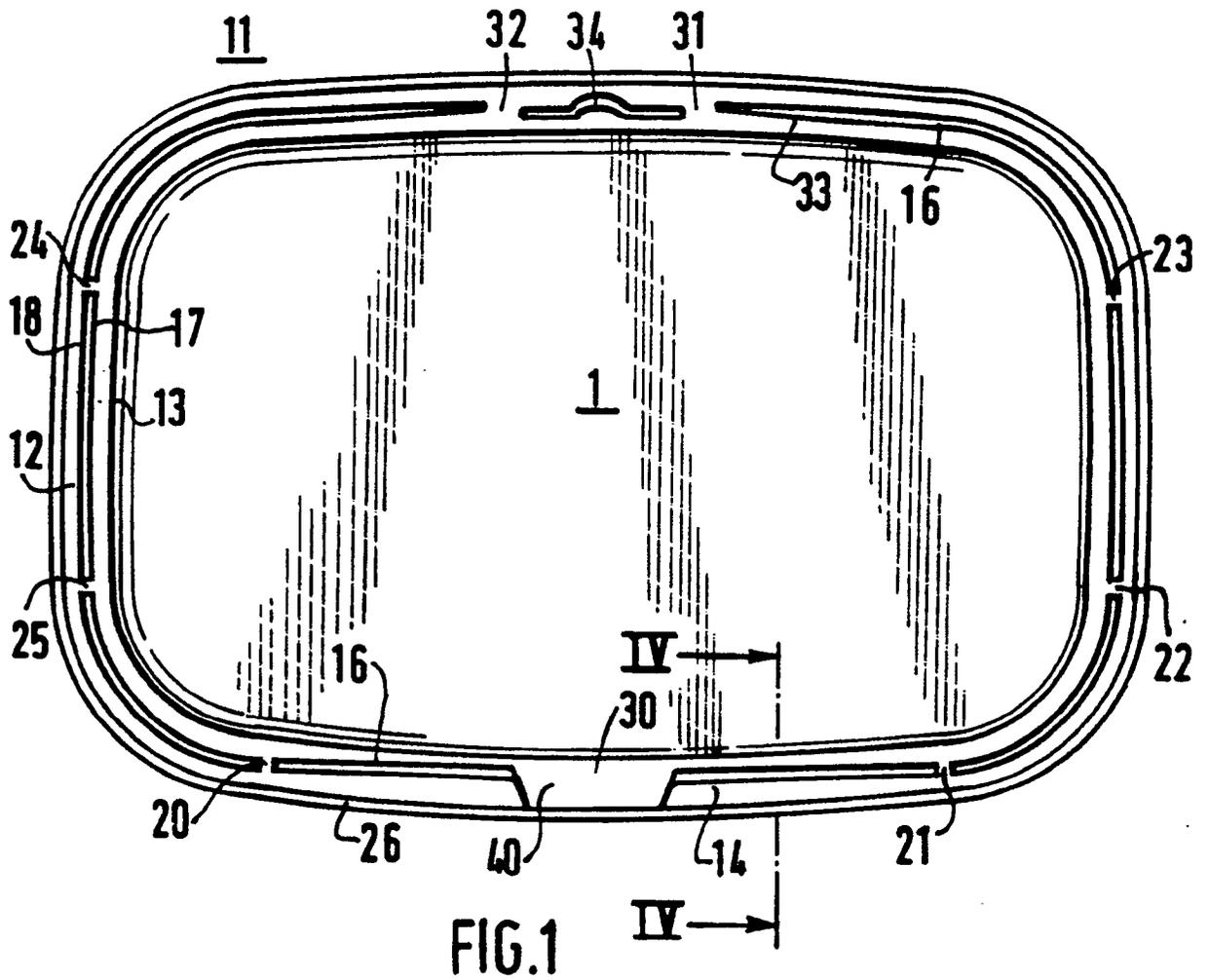
. de part en part, des portions sécables (20-25), reliant les deux lèvres (17,18) ;

. d'un côté (26) du couvercle (10), un ergot de préhension (30) solidaire de la lèvre (17) reliée à la branche interne (13), donc au plateau (10) ;

. du côté opposé (31) à celui présentant cet ergot (30), deux portions (32,33) reliant les deux lèvres (17,18) de la fente (16) pour former ainsi charnière.

2/ Couvercle selon la revendication 1, caractérisé en ce que la lèvre (18) solidaire de la branche externe (12), présente un dégagement (40) disposé en face de l'ergot (30) de préhension pour en faciliter l'accès.

3/ Couvercle selon l'une des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que les lèvres (17,18) de la fente (16) disposées entre les deux portions (32,33) formant charnière, présentent une butée (34) destinée à maintenir le plateau (10) ouvert.



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 91 42 0010

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
A	GB-A-1257094 (SCHMALBACH-LUBECA-WERKE AG) * page 2, lignes 42 - 64; figures 2, 4, 6 *	1	B65D43/16
A	FR-A-2496056 (LINCROSTA) * revendication 1; figures 2, 5 *	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			B65D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche BERLIN		Date d'achèvement de la recherche 02 JUILLET 1991	Examineur SMITH C.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		& : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03.92 (F0402)